

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

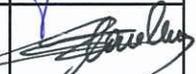
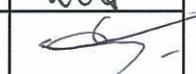
Ouverture de séance 19 h 00
 Fin de séance 21 h 15

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 12 JANVIER 2015

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2015	Objet de la délibération
1/2015	Aménagement d'une aire de jeux - acquisition de terrains
2/2015	Aménagement d'une aire de jeux - demande de subvention parlementaire
3/2015	Echange de terrains pour agrandissement du cimetière
4/2015	Transfert de crédit
5/2015	Irrécouvrables
6/2015	Règlement sinistre
7/2015	Désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge
8/2015	Demande de subvention du syndicat des arboriculteurs d'Altrippe
9/2015	Tarifs de location du foyer

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

S/Préfecture FORBAC
15 JAN. 2015
COURRIER ARRIVÉ

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX – ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre du projet de création d'une aire de jeux Monsieur le Maire propose d'acquérir les terrains cadastrés

Section 3 parcelle 59, d'une superficie de 8 a 50 ca, lieu-dit « VILLAGE »
Section 3 parcelle 66, d'une superficie de 3 a 37 ca, lieu-dit « VILLAGE »
appartenant à la Fabrique de l'Eglise d'Altrippe.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré CHARGE Monsieur le Maire de négocier l'acquisition auprès du Conseil de Fabrique de la paroisse d'Altrippe.

VOTE POUR : 10 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 1 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

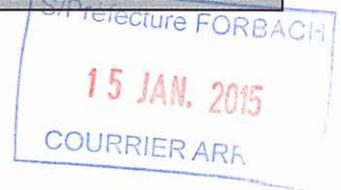
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta



AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de prix parvenues pour l'aménagement d'une aire de jeux.

CONSIDERANT que l'offre la plus appropriée est celle de BOIS D'ORRAINE à PONT A MOUSSON qui s'engage à livrer le matériel pour un montant de 17 157.09 € HT
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget communal.
CHARGE le Maire d'instruire un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire du Sénateur Jean-Pierre MASSERET.

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

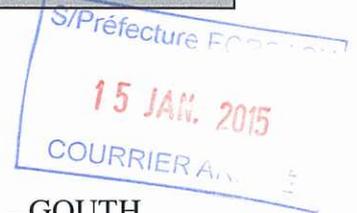
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta



ECHANGE DE TERRAINS POUR AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension du cimetière il y a lieu de procéder à l'échange des terrains suivants :

La Commune cède à Mme Michèle HOSSFELD, demeurant Lerchenstrasse 35 – 67165 WALDSEE (Allemagne) 10 ares du terrain cadastré
Section B parcelle 322 lieu-dit Aht Hinter der Kirche
Contre 10 ares des terrains cadastrés
Section B parcelles 320 et 321 lieu-dit Aht Hinter der Kirche

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré
DONNE un avis favorable aux échanges

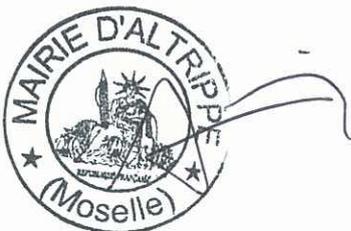
CHARGE le Maire de faire borner ledit projet

AUTORISE le Maire à signer les pièces administratives à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération.

ACCEPTTE de prendre en charge les frais administratifs qui découlent de la réalisation de l'opération.

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-
Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta



TRANSFERT DE CREDIT

Suite au dépassement de crédit au budget communal du chapitre 014 Atténuation de produits, article 73923 Reversement sur FNGIR, le conseil municipal vote le transfert de crédit suivant :

Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 153 euros
Chapitre 014 Atténuation de produits	+ 153 euros

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-
Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

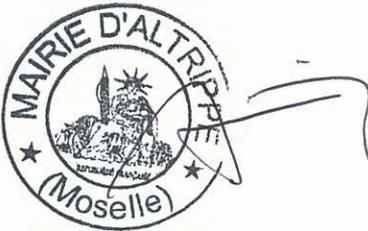


IRRECOUVRABLES

Lecture à l'assemblée d'un état faisant ressortir l'impossibilité de recouvrer la somme de 98.49 € représentant un reliquat de loyer d'un logement communal du mois d'août 2013. Après avoir entendu les motifs d'irrecouvrabilités invoqués, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur pour la somme de 98.49 €.

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-
Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

S/Préfecture FORBAC

15 JAN. 2015

COURRIER ARRIVÉ

INDEMNISATION SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte le chèque de 448.22 € des assurances GREINER en
remboursement du sinistre bris de glace sur le tracteur de la commune.

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

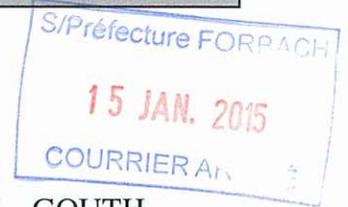
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-
Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta



DESIGNATION DE L'ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE

L'article R.229.8 du Code Rural impose aux collectivités de nommer, après accord du locataire de chasse, un estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés aux cultures par le gibier autre que le sanglier.

En accord avec Monsieur DURANTINI Bruno, locataire de la chasse communale, il est proposé de nommer Monsieur Christophe BADO, exploitant agricole, demeurant à BIDDING, pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré

APPROUVE la nomination de Monsieur Christophe BADO en qualité d'estimateur des dégâts causés par le gibier rouge.

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-
Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta



DEMANDE DE SUBVENTION SYNDICAT DES ARBORICULTEURS D'ALTRIPPE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention émanant du syndicat des arboriculteurs d'Altrippe sollicitant un soutien financier de la commune pour financer les dépenses d'assurances du Syndicat qui s'élèvent à 589 €.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré DECIDE d'accorder, à titre exceptionnelle, une subvention de 550 € pour couvrir les frais d'assurance du syndicat.

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



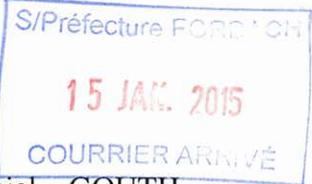
Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire



Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kevin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-
Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

LOCATION DU FOYER – TARIFS

Le Conseil Municipal décide de revoir sa délibération du 23 août 2008 concernant les tarifs de location du foyer.

Le prix de location pour les personnes extérieures au village passe à 300 € (trois cent euros) pour le week-end, à compter du 13 janvier 2015.

Les réservations enregistrées avant cette date seront facturées selon le tarif en vigueur en 2014, à savoir 220 € pour les gens de l'extérieur. Est concerné la réservation faites par les ambulances JUSSIEU à la date du 7 juin 2015.

Les nouveaux tarifs et modalités de location sont également joints à la présente.

VOTE POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 13/01/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 13/01/15
Transmis à la S.P.
le 13/01/2015

TARIFS DE LOCATION - SALLE DU FOYER

POUR LES HABITANTS DU VILLAGE :

W.E	150 €
En semaine	60 €



POUR LES PERSONNES EXTERIEURES AU VILLAGE

W.E	300 €
En semaine	100 €

ASSOCIATIONS LOCALES

W.E	60 €
En semaine	30 €

Gratuité pour la tenue des assemblées générales

REMARQUES

La location du W.E commence le samedi 8h jusqu'au lundi 8h
La location au tarif semaine commence le lundi 8h au samedi 8h inclus.

SITUATIONS PARTICULIERES

- Location de W.E. sans occupation du vendredi, les clés peuvent être remises au locataire le vendredi dans l'après-midi (à convenir avec le responsable).

- Location du vendredi si occupation le W.E. remise en état avec restitution des clés pour le samedi matin 8h.

- Location des autres jours de la semaine avec occupation le jour suivant, restitution des clefs et remise en état pour le lendemain 8h.

- Location sans occupation ni le jour avant ni le jour après, remise et restitution des clés à convenir avec le responsable.

**TOUTE UTILISATION DE LA SALLE DOIT ETRE SUIVIE
IMPERATIVEMENT
DE LA REMISE EN ETAT DE PROPRETE ET DE RANGEMENT.**